

# **Projet Educatif de Territoire 2023-2026 SANS plan mercredi**

**NOMS DE LA COLLECTIVITE QUI  
PORTE LE PEDT ET NOMS DES  
COMMUNES CONCERNEES**

**Commune du Gua**

**COORDONNES DE LA PERSONNE A CONTACTER  
(avec fonction): GUIGNIER Sophie, Secrétaire  
Générale**

# Contexte

**Indiquer si la mise en œuvre du PEDT est déléguée à une ou plusieurs associations (noms)**

I- Historique (*origine de l'implication de la collectivité dans une politique éducative, premiers développements du partenariats, conventionnements PEDT antérieur, modifications de l'organisation du temps scolaire, etc*)

La commune du Gua s'est dotée d'un premier PEdT en 2014 de manière concomitante avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Ce travail avait été accompagné, à l'époque, par les Francas de l'Isère. Les objectifs du PEdT produit à ce moment-là (2014-2017) tournaient autour de l'amélioration des conditions d'apprentissage, de la découverte d'ateliers divers et du contact des enfants avec les structures locales. Un premier travail de sollicitation du réseau local et du tissu associatif avait été entamé ainsi qu'une attention spécifique aux rythmes des maternels. Un coordinateur des temps périscolaires avait été recruté avec des missions transverses.

En 2017, la commune a fait le choix de demander une dérogation pour modifier son organisation des temps scolaires et passer sur quatre jours d'école en concertation avec les parents d'élèves. Ceci, en raison principalement, de difficultés organisationnelles dues à la pénurie d'animateurs, aux lieux d'animations éloignés les uns des autres et aux contraintes budgétaires.

Une évaluation du PEdT précédent et l'écriture d'un nouveau PEdT avait été menée de septembre 2017 à juin 2018 au sein de la commune, accompagnée cette fois, par la mission « école et territoire » du Centre de Gestion. L'évaluation du PEdT précédent (2014-2017) avait mis en avant :

- La volonté de professionnalisation des équipes : déclaration ACM, qualification BAFA, PSC1, temps de formation continue réguliers
- Les réorganisations matérielles et logistiques ayant eu lieu afin de minorer l'ambiance sonore des repas
- Les réorganisations au niveau des équipes de restauration scolaire avec la mise en place des fiches de poste et une meilleure répartition des tâches entre agents
- Des propositions d'activités diversifiées et une qualité d'encadrement accrue
- La découverte d'activités ayant ouvert à des nouvelles pratiques pour les enfants
- Une montée de la confiance en soi des enfants grâce à des ateliers d'expression verbale, corporelle et artistique

Tout laisse à penser que ces constats ont donné des pistes de travail pour les équipes éducatives sur la période suivante de 2018 à 2022 sur laquelle nous avons peu d'éléments en raison des changements de personnel au niveau de la coordination et du changement d'équipe municipale en 2020.

Le PEdT (2018-2021), quant à lui, proposait six objectifs éducatifs :

- Favoriser les relations intergénérationnelles à tout âge
- Sensibiliser les enfants à la préservation de la nature
- Permettre à l'enfant de se sentir bien dans son corps, de s'exprimer, d'être plus calme et détendu
- Permettre à l'enfant de développer son imagination

- Permettre à l'enfant d'éprouver des sentiments de liberté, plénitude, sérénité, physique et psychologique
- Permettre à l'enfant d'appréhender les notions de respect, d'être soi, entendu, écouté, existé

En janvier 2022, la coordinatrice du périscolaire a quitté son poste. Une nouvelle personne fut recrutée en septembre 2022. Le poste fut vacant entre temps.

Le PEdT (2018-2021) fut prorogé d'un an sur l'année scolaire 2021-2022. La proposition de proroger à nouveau en 2022 a été refusée par la nouvelle équipe municipale car les élus ont souhaité pouvoir retravailler tout le projet en lien avec les enseignants et les différents acteurs éducatifs. Le PEdT précédent fut donc déclaré caduque. Le périscolaire a donc fonctionné sans PEdT de septembre 2022 à août 2023. Cependant, les périodes de confinement et les contraintes liées à la pandémie n'ont pas permis d'entamer le travail de concertation en septembre 2022. Une nouvelle personne est arrivée sur le poste de coordination.

## II- Valeurs partagées par les partenaires du PEDT

La rédaction des valeurs partagées par les partenaires du PEDT est basée sur :

- Les valeurs indiquées dans le PEDT de 2018-2021
- Les valeurs ressortant du projet pédagogique des accueils des temps périscolaires déclarés en ACM
- Un temps spécifique de concertation lors d'un comité de pilotage

Le comité de pilotage s'est tout d'abord interrogé sur la notion d'éducation en tant que processus complexe et essentiel impliquant d'apprendre à apprendre. Les participants ayant tous des visions qui peuvent leur être propres, nous en avons ici tenté une synthèse.

L'éducation consiste avant tout en une transmission de connaissances et de compétences mais aussi au-delà : c'est aussi la transmission de valeurs fondamentales telles que le respect et l'écoute tout en ouvrant les horizons et en aidant les enfants à devenir des adultes responsables. Eduquer, c'est aussi faire devenir un citoyen en donnant du sens aux apprentissages et en encourageant la réflexion critique. C'est également rendre les individus autonomes, capables de penser par eux-mêmes et de prendre des décisions éclairées.

En tant que communauté éducative, le comité de pilotage souhaite élever et faire grandir les enfants en les accompagnant dans leur parcours éducatif. C'est à travers cette relation d'accompagnement qu'un environnement propice à leur épanouissement pourra se créer.

Pour le comité de pilotage, les enfants devraient venir dans les espaces éducatifs proposés par plaisir. Pour cela, l'accueil de l'enfant doit se faire dans un cadre serein, sécurisant et rassurant. Les participants insistent sur le fait que les professionnels doivent être à l'écoute de la parole des enfants et de leurs besoins spécifiques avec des postures professionnelles basées sur le respect de l'individu comme de son rythme au sein d'un groupe. Ceci peut passer par des éléments très concrets comme le fait d'être poli et souriant mais aussi sur la prise de conscience par les équipes d'animation de leurs rôles auprès des enfants : les accompagner et les guider dans un climat de confiance et de bienveillance.

Enfin, les valeurs que les partenaires souhaitent transmettre dans les espaces éducatifs sont présentées ci-après sous la forme d'un nuage de mots :



### *III- Partenaires (équipe municipale, équipes d'animation, équipes enseignantes, représentants des parents voire des enfants, associations partenaires)*

Les différents partenaires impliqués dans le PEdT sont :

- Les parents
- Les parents délégués
- L'Association des Parents d'Elèves
- Le service périscolaire : ATSEM, agents de services et de restauration, Animateurs, Coordinateur
- Les élus en particulier l'adjointe aux affaires scolaires et la conseillère déléguée au CCAS
- Les autres services municipaux (ex : bibliothèque)
- Les écoles : directions d'écoles et enseignants
- Les associations sportives, culturelles, éducatives et de loisirs du territoire
- Les institutions : Education Nationale, CAF, SDEJS/DSDEN
- Une fédération d'éducation populaire (Les Francas)
- DDEN
- Les communes avoisinantes partenaires dans le cadre de la CTG : Vif, Varcès, Claix, Saint Paul de Varcès, Miribel Lanchâtre et Pont de Claix

Il est, par ailleurs, prévu de créer un conseil des délégués du périscolaire

### *IV- Axes des projets d'école pris en compte dans la conception des activités périscolaires (vous référer aux équipes enseignantes, et à l'IEN en cas de nombre important d'écoles)*

Les projets d'école n'ont pas été renouvelés depuis 2020 : en attente des directives nationales sur la mise en place des nouvelles modalités d'écriture des projets d'école, (les projets d'école de 2020 ont été prorogés sur 2021 selon les consignes du ministère), nous avons donc travaillé avec les axes des projets d'école 2017-2020 / 21 :

Parcours artistique et culturel :

- Développement de l'ouverture au monde
- Développer le travail collaboratif
- Créer une chorale
- Projet THEA

Parcours citoyen :

- Sensibiliser aux situations de harcèlement
- Discuter des sujets de société
- Projet ENS
- Enjeux de l'usage informatique et internet
- Apaiser le climat scolaire

Parcours éducatif de santé :

- Principes d'hygiène de base
- Importance de l'activité physique
- Prendre soin du corps

Ecole inclusive/ Elèves à besoins particuliers :

- Prise en compte de la difficulté scolaire
- Donner à chacun la possibilité de travailler
- Faire prendre conscience des progrès
- Répondre au mieux aux besoins des élèves

Vie Scolaire :

- Développer les liens au sein de la communauté éducative
- Maintenir le lien de confiance avec les familles
- Développer les partenariats entre acteurs
- Développer les liens entre école et familles

*V- Articulation avec les autres dispositifs éventuels. Indiquez si le PEDT s'inscrit dans un dispositif plus global (projet éducatif local global ou contrat de ville par exemple). Indiquez les actions qui peuvent s'intégrer dans le PEDT (contrat local d'accompagnement à la scolarité, projet de réussite éducative, contrat ou plan d'éducation artistique et culturelle notamment).*

La commune n'est pas concernée par d'autres dispositifs à ce jour. La commune est signataire de la CTG.

La commune a mis en place une « Agora », des temps de réunion avec les jeunes de 12 à 17 ans pour recueillir leur parole, les accompagner dans leurs projets le cas échéant...

Une maison des jeunes, sous forme associative, s'est créée très récemment sur Prélénfrey. Il sera nécessaire de se mettre en lien à moyen terme.

## Périmètre et public du PEDT

### I. Territoire et écoles concernées :

Mairie du Gua  
3, rue de la Mairie  
Place Anatole Berthelot  
38450 Le Gua

- Ecole maternelle des Saillants
- Groupe scolaire Prélenfrey
- Ecole élémentaire du Bruyant

### II. Public concerné (*enfants scolarisés en maternelle ou élémentaire seulement, ou enfants d'âge préscolaire et/ou enfants plus âgés le cas échéant*) :

Enfant scolarisés en maternelle et élémentaire (Saillants et Bruyant) 3-5 ans et 6-11 ans

### III. Temps concernés dans la semaine (*temps périscolaires des jours de classe seulement, ou avec périscolaire du mercredi ; accueils extrascolaires éventuellement*)

Elémentaire Bruyant : 8h25/35-11h35-13h25/35-16h35 (Déclaré en ACM sur les 3 temps)

Maternelle Saillants : 8h20/30-11h30-13h20/30-16h30 (Déclaré en ACM matin et soir dès septembre 23)

Pour parvenir à la déclaration en ACM de la maternelle des Saillants matin et soir, la commune a travaillé afin de pouvoir ajouter un agent le matin et augmente les contrats et le temps de travail du personnel du soir.

La pause méridienne : Pas de transport scolaire : les enfants de la maternelle se déplacent à pied jusqu'à l'élémentaire tous les midis.

Spécificité Prélenfrey : Les temps de l'accueil de Prélenfrey ne sont pas déclarés en ACM en raison de la difficulté de recruter du personnel acceptant de se déplacer jusqu'à Prélenfrey. Par ailleurs sur une école de 34 enfants (maternels et élémentaires), les effectifs périscolaires sont peu élevés.

Changement septembre 2023 : Des accueils échelonnés seront mis en place dans les trois écoles afin de permettre des accueils de qualité, la mise en place d'activités pédagogiques sans interruption, et de meilleures conditions d'accueil des familles (transmissions aux parents, information sur le déroulé du temps périscolaire...etc...).

Deux créneaux sont donc proposés aux parents ainsi que deux tarifs :

**16h30/35-17h15** : départs échelonnés

**17h15-18h** : temps d'activité, pas de départs possibles, **18h-18h30** : départs échelonnés

### Activités Pédagogiques Complémentaires

En élémentaire : Elles ont lieu durant la pause méridienne, 11h30-12h15 ce qui implique une organisation spécifique quotidienne de la part des agents

En maternelle : le soir, 16h30-17h15

Prélenfrey : sur le temps de midi 11h30-12h15 ce qui oblige les enseignantes à faire le trajet à pied avec les enfants qui mangent à la restauration scolaire jusqu'à la salle de restauration. Les agents doivent également se réorganiser car ces enfants arrivent en décalé pour déjeuner (un seul service à table).

La commune cherche à déclarer en ACM au maximum ces temps d'accueil périscolaires. Malgré la volonté, les freins restent nombreux : temps de déplacement des maternels sur la pause méridienne, difficulté pour la direction de l'ACM vu l'éloignement de l'école de Prélénfrey, difficultés de recrutement...etc....

A moyen terme, les travaux prévus sur l'école élémentaire et le rapprochement de l'école maternelle permettront de disposer d'un seul site avec des salles d'activités dédiées au temps périscolaires et partagées entre les tranches d'âges

La commune travaille donc à long terme pour réussir la déclaration de l'ensemble de ses temps périscolaires en ACM sur le site Saillants/ Bruyant. Concernant Prélénfrey, la déclaration semble difficile pour les raisons explicitées ci-dessus.

Les plages horaires où les parents peuvent récupérer les enfants vont être transformées en septembre afin de permettre la mise en place de réelles séances d'animation tout en facilitant la conciliation entre vie professionnelle et vie familiales des parents. Jusqu'ici, les parents pouvaient récupérer les enfants sur l'ensemble des temps périscolaire du soir, ce qui ne permettait pas des temps d'animation de qualité.

La mise en place d'un accueil périscolaire du mercredi est à l'étude suite la demande des familles et à la volonté de la commune de pouvoir proposer dans le cadre du PEdT des lieux d'accueil de qualité dans la proximité. Un partenariat avec l'ACL en tant que gestionnaire est à l'étude, la commune n'ayant pas les capacités administratives et techniques à ce stade pour la gestion en interne. Par ailleurs, la mise en place d'un accueil extrascolaire maternel et élémentaire est en projet avec le même partenaire à partir des vacances d'automne 2023.

**IV. Mesures prises concernant l'accueil des enfants en situation de handicap (à compléter, qu'il y ait effectivement ou non un accueil d'enfant en situation de handicap. Vos accueils ont l'obligation d'être ouverts à chaque enfant)**

La communauté éducative partage la volonté de faire de ces accueils des lieux éducatifs inclusifs, accessibles à tous et toutes. A ce jour, deux enfants sont accueillis et bénéficiaires de l'AEEH mais pas d'enfants porteurs de handicaps moteurs. La commune adapte ces accueils le cas échéant. La coordinatrice participe aux réunions de rentrée de tous les enfants à besoins particuliers afin de faciliter la prise en charge sur tous les temps et de mettre en place les aménagements potentiellement nécessaires.

**JOINDRE LA GRILLE DU MERCREDI EN ANNEXE LE CAS ECHEANT**

**Pour les PEDT sans Plan mercredi, merci d'explicitier ici pourquoi un tel Plan n'est pas présenté (accueil par une autre collectivité, ou pas d'accueil le mercredi car pas de demande de parents).**

Comme explicité plus haut, un accueil périscolaire du mercredi pourrait voir le jour sur la commune après les vacances d'automne. Le Plan Mercredi sera développé à ce moment-là. Il semblait prématuré de l'écrire à ce stade. A ce jour, les familles ont mis en place d'autres organisations et d'autres modes de garde : solidarité de voisinage, solidarité familiale, centre de loisirs de Vif (mais il manque des places).

Une enquête pour les mercredis est prête mais non diffusée, à ce jour, aux familles. Lorsque le projet sera plus avancé politiquement, l'enquête auprès des familles pour répertorier les besoins sera diffusée. Cf Plus Haut

## Objectifs partenariaux du nouveau PEDT

*Objectifs à votre convenance : objectifs éducatifs mais aussi objectifs concernant le fonctionnement entre partenaires (co-éducation), la place des parents, des enfants, des associations,...*

La commune a fait le choix en mars 2023 de faire appel aux Francas de l'Isère afin de mener des temps de concertation et l'écriture du nouveau PEDT. En raison des délais impartis, il a été fait le choix de mettre en place deux comités de pilotage associant tous les partenaires en se concentrant sur le travail partagé de :

- définition des valeurs partagées par les partenaires
- élaboration de nouveaux objectifs éducatifs
- état des lieux des actions menées et celle projetées par la communauté éducative dans les années à venir

Par ailleurs, même si l'ancien PEDT était caduque, les anciens objectifs éducatifs ont été, afin de garantir la continuité, revus par le comité de pilotage et ont servi de base au travail effectué puis ont été réactualisés.

### **OBJECTIFS EDUCATIFS :**

#### **Axe A: Apporter une cohérence éducative dans le parcours proposé aux enfants**

##### **Enjeu 1: Prendre en compte et respecter le rythme de l'enfant**

- Mettre en place des nouvelles modalités de l'organisation des temps périscolaires et les communiquer envers les familles

##### *Pistes d'actions :*

- *Modifier les horaires de récupération des enfants afin de garantir des temps d'animation*
- *Communiquer auprès des familles sur les raisons pédagogiques de ces changements*

- Favoriser les transitions éducatives entre l'école élémentaire et maternelle voire au-delà

##### *Pistes d'actions :*

- *Continuer les actions communes aux écoles et les prolonger sur les temps périscolaires : « Courseton », carnaval, cycles de jeux de société*
- *Création de contes avec des échanges inter-âges*
- *Malles pédagogiques mutualisées*

- Favoriser la complémentarité éducative entre les différents temps de la journée de l'enfant et la continuité éducative entre les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires

##### *Pistes d'actions :*

- *Mise en place de règles de vie communes sur les différents temps puis écriture une charte sur le « bien-vivre ensemble » à destination des familles*
- *Mise en œuvre d'un accueil de loisirs périscolaire (mercredi) voire extrascolaire*

**Enjeu 2: Veiller aux besoins de l'enfant, aux conditions d'accueil et aux objectifs pédagogiques de chaque temps**

- Proposer des espaces d'accueils agréables et fonctionnels

*Pistes d'actions :*

*- Rénovation et aménagement de l'école élémentaire et construction d'une école maternelle sur un seul site avec salles d'activité partagées*

*-Renouvellement le matériel pédagogique régulièrement*

- Garantir des temps libres et des temps calmes pour les enfants

*Pistes d'actions :*

*-Espaces et temps de jeu libre*

*-Outillage pédagogique et formation des équipes*

- Développer l'autonomie et la participation des enfants et accorder de la valeur à la parole de l'enfant

*Pistes d'actions :*

*- Mise en place d'un Conseil Municipal d'enfants et création d'un conseil du périscolaire avec élection de délégués enfants*

*- Mise en place de débats à visée philosophique, Temps « Quoi de neuf ? »*

**Enjeu 3: Assurer la sécurité affective des enfants en particulier ceux à besoins particuliers**

- Consolider la coopération entre acteurs éducatifs

*Pistes d'actions :*

*-Travail sur les postures professionnelles communes entre l'école et les équipes périscolaires*

*-Formation des agents sur les enfants à besoins particuliers*

*-Temps de concertation école/agents avant la rentrée*

- Favoriser un cadre bienveillant

*Pistes d'actions :*

*-Sensibilisation à la laïcité, à l'égalité filles / garçons et sur le harcèlement*

*-Encouragement des attitudes bienveillantes entre adultes, entre enfants et dans le rapport adultes/enfant*

*-Outillage pédagogique et formation des équipes*

*-Temps de discussion en groupes pour faciliter la verbalisation des émotions*

- Encourager l'inclusion de tous les enfants et de leurs familles

*Pistes d'actions :*

*-Prise en compte des PAI sur les temps périscolaires*

*-Aménagement ou adaptation des locaux*

*-Formation des agents sur les enfants à besoins particuliers*

**Axe B: Diversifier dans les espaces éducatifs les situations données à vivre aux enfants**

**Enjeu 1 : Sensibiliser les enfants aux objectifs de développement durable et à l'urgence climatique**

- Développer les bonnes pratiques et les gestes écocitoyens

*Pistes d'actions :*

*-Mise en place du tri des déchets et du recyclage sur les temps périscolaires et extrascolaires*

*-Tables de tri et /ou pesées alimentaire dans la cadre de la restauration scolaire pour lutter contre le gaspillage*

*-Produits locaux*

*-Mise en place de compost*

- Encourager les actions de promotion de l'environnement

*Pistes d'actions :*

- Mise en place d'un jardin collaboratif (école/périscolaire)
- Sorties pédagogiques pour découverte de la nature (projet ENS)
- Création d'hôtels à insectes et nichoirs à oiseaux
- Installation d'une mare pédagogique
- Projets partagés école / périscolaire sur la préservation des ressources : climat, pollution eau, écosystème...etc...

### **Enjeu 2: Permettre à l'enfant de développer son imagination et sa créativité**

- Favoriser la découverte artistique et culturelle sur tous les temps d'accueil

*Pistes d'actions*

- Spectacles proposés au sein des écoles
- Découverte des arts visuels et la musique et du théâtre (en lien avec le THEA)
- Ecoute d'histoires...

- Encourager les pratiques de créativité sur les différents temps

*Pistes d'actions :*

- Ateliers de chants et de composition musicale
- Ateliers d'écriture
- Pratique du théâtre
- Jeux de construction et d'imitation
- Grande Lessive
- Chorale

### **Enjeu 3: Favoriser le bien-être physique de l'enfant**

- Encourager la pratique sportive sur les différents temps dans un cadre bienveillant

*Pistes d'actions :*

- Séances de sports à l'école et ateliers sportifs en lien au périscolaire
- Rencontres sportives avec les écoles des communes aux alentours
- Chercher des financements pour l'achat de matériel adapté

- Favoriser les temps de détente des enfants

*Pistes d'actions :*

- Ateliers de danse et d'expression corporelle
- Temps de relaxation et d'étirements
- Ritualiser des temps de respiration et de retour au calme après ou avant les activités

- Développer la curiosité alimentaire et faire la promotion des règles d'hygiène

*Pistes d'actions :*

- Ateliers de découverte du goût et de l'alimentation
- Encouragement des gestes sanitaires pendant les temps de vie quotidienne

## **Axe C: Entretenir une dynamique partenariale au sein de la communauté éducative**

### **Enjeu 1: Favoriser les relations intergénérationnelles**

- Permettre la rencontre entre la population de la commune et les enfants

*Pistes d'actions :*

- Réalisation des cartes de vœux par les enfants pour les colis du CCAS
- Décoration de la salle et préparation d'un spectacle pour « le repas des têtes blanches »
- Activités de jardinage, chants, bricolage avec des personnes âgées / des jeunes / des adultes

- Sensibiliser les enfants à l'histoire de la commune

*Pistes d'actions :*

- Echanges sur l'école « d'avant », l'exode pendant la guerre
- Liens à renforcer avec « Serein' Gua » et l'EPHAD de Vif

### **Enjeu 2: Faire vivre la communauté éducative**

- Renforcer les synergies avec les acteurs éducatifs

*Pistes d'actions :*

- Développement des liens entre services et élus municipaux impliqués dans le PEdT : bibliothèque, CCAS
- Renfort du rôle de l'Association des Parents d'Elève et des parents délégués dans le cadre de la promotion du PEdT
- Implication du « sou des écoles »
- Collaboration renforcée avec le « tichodrome »
- Mutualisation d'actions avec les communes membres de la CTG et amplification du travail en réseau entre professionnels
- Liens ACL, Clubs sportifs, DDEN, Métropole...etc...

- Stabiliser et fidéliser les équipes périscolaires

*Pistes d'actions :*

- Plan de formation et/ou qualification du personnel dans le cadre de la CTG
- Réflexion sur les mutualisations possibles pour les intervenants dans le cadre de la CTG

### **Enjeu 3 : Instaurer des temps d'échanges réguliers avec les familles**

- Continuer l'animation du PEdT

*Pistes d'actions:*

- Réunion annuelle du comité de pilotage avec un bilan partagé
- Promotion auprès de tous les parents du PEdT
- Implication les enfants lors de l'évaluation finale (conseil des délégués du périscolaire)

- Proposer des temps et des espaces de rencontre avec les familles

*Pistes d'actions :*

- Organisation de temps conviviaux de rencontres avec les familles
- Portes ouvertes du périscolaire
- Invitation des familles au spectacle de fin d'année

# Planning

## Ecole Élémentaire LE BRUYANT

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ACM PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h25	ACM PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h25		ACM PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h25	ACM PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h25
TEMPS CLASSE 8h25/35-11h35	TEMPS CLASSE 8h25/35-11h35		TEMPS CLASSE 8h25/35-11h35	TEMPS CLASSE 8h25/35-11h35
ACM PAUSE MERIDIENNE RESTAURATION SCOLAIRE 11h35-13h25	ACM PAUSE MERIDIENNE RESTAURATION SCOLAIRE 11h35-13h25		ACM PAUSE MERIDIENNE RESTAURATION SCOLAIRE 11h35-13h25	ACM PAUSE MERIDIENNE RESTAURATION SCOLAIRE 11h35-13h25
TEMPS CLASSE 13h25/35-16h35	TEMPSCLASSE 13h25/35-16h35		TEMPS CLASSE 13h25/35-16h35	TEMPS CLASSE 13h25/35-16h35
ACM PERISCOLAIRE SOIR 16h35-18h30	ACM PERISCOLAIRE SOIR 16h35-18h30		ACM PERISCOLAIRE SOIR 16h35-18h30	ACM PERISCOLAIRE SOIR 16h35-18h30

## Ecole Maternelle les SAILLANTS

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
ACM PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h20	ACM PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h20		ACM PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h20	ACM PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h20
TEMPS CLASSE 8h20/30-11h30	TEMPS CLASSE 8h20/30-11h30		TEMPS CLASSE 8h20/30-11h30	TEMPS CLASSE 8h20/30-11h30
PAUSE MERIDIENNE non déclarée SDJES RESTAURATION SCOLAIRE 11h30-13h20	PAUSE MERIDIENNE non déclarée SDJES RESTAURATION SCOLAIRE 11h30-13h20		PAUSE MERIDIENNE non déclarée SDJES RESTAURATION SCOLAIRE 11h30-13h20	PAUSE MERIDIENNE non déclarée SDJES RESTAURATION SCOLAIRE 11h30-13h20
TEMPS CLASSE 13h20/30-16h30	TEMPSCLASSE 13h20/30-16h30		TEMPS CLASSE 13h20/30-16h30	TEMPS CLASSE 13h20/30-16h30
ACM PERISCOLAIRE SOIR 16h30-18h30	ACM PERISCOLAIRE SOIR 16h30-18h30		ACM PERISCOLAIRE SOIR 16h30-18h30	ACM PERISCOLAIRE SOIR 16h30-18h30

## Groupe scolaire de PRELENFREY

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
GARDERIE PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h20	GARDERIE PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h20		GARDERIE PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h20	GARDERIE PERISCOLAIRE MATIN 7h30-8h20
TEMPS CLASSE 8h20/30-11h30	TEMPS CLASSE 8h20/30-11h30		TEMPS CLASSE 8h20/30-11h30	TEMPS CLASSE 8h20/30-11h30
PAUSE MERIDIENNE non déclarée SDJES RESTAURATION SCOLAIRE 11h30-13h20	PAUSE MERIDIENNE non déclarée SDJES RESTAURATION SCOLAIRE 11h30-13h20		PAUSE MERIDIENNE non déclarée SDJES RESTAURATION SCOLAIRE 11h30-13h20	PAUSE MERIDIENNE non déclarée SDJES RESTAURATION SCOLAIRE 11h30-13h20
TEMPS CLASSE 13h20/30-16h30	TEMPSCLASSE 13h20/30-16h30		TEMPS CLASSE 13h20/35-16h30	TEMPS CLASSE 13h20/30-16h30
GARDERIE  PERISCOLAIRE SOIR C16h30-18h30	GARDERIE  PERISCOLAIRE SOIR 16h30-18h30		GARDERIE  PERISCOLAIRE SOIR 16h30-18h30	GARDERIE  PERISCOLAIRE SOIR 16h30-18h30

***Indiquer les temps de classe, les temps d'accueils collectifs de mineurs soumis à déclaration, les temps d'ateliers « mono activité » et les temps de garderie (inférieurs à une heure).***

## Les choix éducatifs

**Merci de préciser comment vous prenez en compte, le cas échéant, la spécificité d'un fonctionnement sur quatre matinées de classe (définition de la nature et des modalités d'organisation des activités périscolaires).**

*1- Pour les maternelles (spécificités de l'accueil des enfants de moins de six ans)*

- Le matin, les accueils s'effectuent en échelonnés : chaque enfant arrive à son rythme entre 7h30 et 8h20 et prend le temps de se réveiller en faisant des activités calmes de son choix. Le midi, le temps de trajet ne permet pas de proposer des activités mais un moment de 10 min est mis en place pour se détendre avant le retour en classe
- Le soir, à la sortie des classes, un temps goûter puis un temps de détente sont prévus avant de commencer une activité au périscolaire : l'enfant a le choix entre l'activité proposée et du temps libre.

- II- Pour les élémentaires (*organisation des accueils du matin, du midi et du soir selon le nombre d'enfants*)
  - Organisation des accueils du soir : Horaires échelonnés également afin de permettre une animation sans interruption. Deux activités au choix (sportive, culturelle, scientifique, artistiques...) plus un temps libre
  - L'enfant a le choix de participer ou non aux activités, il peut également ne rien faire, se poser, discuter...
  - Mise en place d'une boîte à idées pour recueillir les envies d'activités des enfants
  
- III- Pour les enfants plus âgés le cas échéant
- IV- Passerelles (notamment petite enfance/maternelle et fin du collège)

**TRANSPORT** : Un bus TAG dessert l'école élémentaire du Bruyant (matin et soir).

Le matin, le bus arrive à 8h00 au Bruyant

Les enfants font le trajet (arrêt de bus, école) seuls, et peuvent rejoindre l'accueil périscolaire du matin uniquement s'ils sont inscrits (les animateurs ne sont responsables des enfants qu'à leur arrivée dans les locaux du périscolaire).

Le soir, le bus arrive à 17h20, les enfants qui prennent le bus devront être inscrits au périscolaire sur le créneau soir 1 (16h30-17h15)

Un animateur les accompagne tous les soirs jusqu'à l'arrêt et s'assure que les enfants soient bien montés dans le bus

Attention, les enfants du bus (matin et/ou soir) accueillis dans nos dispositifs seront désormais facturés (contrairement aux organisations antérieures).

En effet, ces enfants sont placés sous la responsabilité des agents de 7h30 à 8h25 et de 16h35 à 17h15

## L'équipe d'animation/les intervenants

Activité/famille d'activités	Intervenant ou structure (équipe d'animation de la collectivité, association,...)	Statut de l'intervenant
Activités du planning périscolaire et restauration établi par période - Sportif - Artistique - Culture - Scientifique	Animateurs communaux ATSEM	Contractuel sCDI Titulaire et contractuel
Tennis Serein'gua	Associations à recontacter	
<b>Comité enfants</b>	Animateur communal	Contractuel
<b>Jardinage</b>	Animateur communal	Contractuel
<b>Egalité filles garçons Harcèlement</b>	Animateurs communaux Associations autres Fédération d'Education Populaire	
<b>Environnement</b>	Métropole de Grenoble	
<b>Projet numérique à mettre en place type stop motion</b>	Intervenant numérique Animateurs communaux	

Cette année pas d'intervenants extérieurs à mettre en place sur les années à venir (prévoir au budget)

## Les modalités d'inscription

Périodicité des cycles : Possibilité d'une inscription annuelle avec aménagement pour les nouveaux arrivants

Délai d'inscription : désinscription demandée 48h au préalable (jours ouvrés)

Inscription en ligne OUI dès septembre 23/~~NON~~

Tarif par cycle ou par séance (**grille à joindre selon les QF ou autre modulation**) La délibération 2023 sera votée fin juin mais nous présentons celle de 2022

QF 2022	Tarifs restauration	Tarifs accueil matin	Tarifs accueil soir
- de 600€	4€25	0€75	1€50
De 600€ à 1000€	5€34	1€59	2€95
De 1001€ à 1200€	5€68	1€95	3€52
De 1201 à 1500€	5€73	2€00	3€57
De 1501 à 1800€	5€78	2€13	3€64
+ de 1800€	5€89	2€23	3€74

Ext 1 enfant	6€00	2€41	3€85
Ext 2° enfant	5€90	2€37	3€78
Ext 3 enfant	5€83	2€34	3€75
Enfants avec repas fournis pour cause allergie	1€60		

Possibilité d'échanger avec l'équipe d'animation avant une inscription en ligne  
**OUI/NON** (*important pour les enfants en situation de handicap*) :

Inscriptions auprès de l'Agence Postale Communale des Saillants pour les nouvelles familles, ou cas spécifique, ou ceux qui n'ont pas d'accès à internet

Les informations sanitaires sont remises par les parents sous pli cacheté (arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs), dans le respect de la RGPD.

La fiche sanitaire est détruite en fin d'année.

## Eléments Bilan/Evaluation du projet

Suivi du Projet éducatif de territoire

Inscrit comme un axe du PEdT en lui-même, le PEdT sera suivi techniquement et politiquement

o Le COPIL (comité de pilotage) :

Périodicité des réunions (*recommandation de 1 ou 2 par an*)

Le comité de pilotage se réunira a minima une fois par an pour pouvoir réaliser le bilan.

### Composition

- Les élus communaux concernés en particulier l'adjointe aux affaires scolaires et la conseillère déléguée au CCAS
- Les parents délégués des écoles
- Le service périscolaire : ATSEM, agents de services et de restauration, animateurs, Coordinateur
- Les écoles : 3 directions d'écoles et enseignants
- Les associations sportives, culturelles, éducatives et de loisirs du territoire
- Les institutions : Education Nationale, CAF, SDEJS/DSDEN
- Une fédération d'éducation populaire (Les Francas)
- DDEN
- Des délégués enfants du périscolaire

o Autres instances éventuelles (*comités techniques, comités locaux sur les grands territoires*)

## **Modalités d'information et d'association des parents**

### Ce que vous prévoyez pour informer les parents et les habitants de l'existence d'un projet éducatif de territoire

Les délais contraints pour réaliser ce travail n'ont pas permis d'associer suffisamment les parents d'élèves pendant la concertation (présence peu nombreuse lors des comités de pilotage) et les enfants. Par ailleurs, en raison de plusieurs changements de personnel en charge de la coordination des temps périscolaires, il n'a pas été possible de retrouver des bilans des potentiels comités de pilotage ayant eu lieu entre 2018 et 2021. Il est donc possible que la communauté éducative ne se soit pas réunie autour du PEdT depuis le travail d'écriture précédent en juin 2018.

Une information générale sur les nouvelles modalités des temps périscolaire sera diffusée aux parents avec les documents d'inscription périscolaire. Les objectifs éducatifs du nouveau PEdT et enjeux seront présentés de manière synthétique dans « le guide pour réussir sa rentrée périscolaire ». (Création d'un espace famille et mail nominatif et mot aux parents via les cartables des enfants). Par ailleurs, le PEdT sera mis en ligne sur le site de la ville et transmis aux parents délégués qui se chargeront d'informer les parents.

### Ce que vous prévoyez pour associer/impliquer tous les parents

Afin de remédier à cette problématique, une information large auprès de tous les parents de présentation de ce PEdT aura lieu lors de la rentrée 2023 en prenant appui sur les parents délégués et l'APE.

## **Modalités de participation des enfants**

Les enfants peuvent notamment être sollicités par l'équipe d'animation pour pouvoir donner leur avis. (Boîte à idées). Les fédérations d'éducation populaire peuvent vous accompagner sur ce sujet qui s'inscrit non seulement dans la Convention internationale des droits de l'enfant mais dans le parcours citoyen prévu par les programmes scolaires.

Les enfants seront concertés lors de la première année de mise en œuvre en amont du premier comité de pilotage. Par ailleurs, un conseil enfants des délégués du périscolaire pourrait être créé pendant ce PEdT.